



#### SOMMAIRE

P 1.1 Grève le mardi 24 novembre  
P 2.2 CSA  
P.3.2 Congrès départemental du SNES  
P.4.2 Elections au C.A.  
P.5.2 Elections CPE  
P.5.3 Dispositif d'accompagnement  
Annexe 1 : affiche grève  
Annexe 2 : convocation CSA  
Annexe 3 : fiche enquête C.A.  
Annexe 4 : F.S. poste adapté  
Annexe 5 : F.S. aménagement du poste  
Annexe 6 : affiche mouvement interacadémique

## Infos académiques n°3

# Grève le mardi 24 novembre

## Le ministre fait le choix du rapport de force : tous en grève le mardi 24 novembre.

Depuis plusieurs mois des dossiers essentiels pour l'avenir du second degré et de ses personnels sont sur les bureaux des ministres successifs de l'Éducation et du président de la République. Ces dossiers ne sont envisagés que sous l'angle du discrédit de nos métiers et du service public d'Éducation et la volonté de faire des économies au lieu d'investir dans l'Éducation.

### Provocations salariales

Le 1<sup>er</sup> octobre le ministre ouvrait le dossier de la revalorisation par de nouvelles provocations. En constatant que les enseignants débutent leur carrière avec un salaire correspondant à 1,2 fois le SMIC, il ne faisait que reprendre une démonstration maintes fois réalisée par le SNES ; mais sa conclusion d'une augmentation mensuelle de 100 € pour les débuts de carrière concomitamment à la mise en œuvre du recrutement au niveau master est totalement inacceptable. Dans le même temps, alors que le mérite est omniprésent dans nos carrières (150 000 € de différence pour un certifié qui fait sa carrière au grand choix ou à l'ancienneté !) et que notre pouvoir d'achat ne cesse de diminuer, il veut encore rajouter - en plus de la hors classe - un autre type de promotion pour les plus méritants !! Nous voulons une augmentation du point d'indice et une refonte de la grille indiciaire prenant en compte nos qualifications et la pénibilité de nos métiers avec des garanties collectives à l'inverse d'une individualisation méritocratique de notre salaire.

### Budget 2010 et politique éducative : l'École en danger

Les 16 000 suppressions d'emplois prévues au budget 2010, niveau jamais atteint, s'ajoutent aux dizaines de milliers de suppressions de ces dernières années (13 500 en 2009, 11 200 en 2008) et aux régressions qu'elles ont engendrées : effectifs alourdis, fragilisation des options, multiplication des heures supplémentaires et des postes à compléments de service, remplacements de plus en plus mal assurés, remise en cause du service public d'orientation, asphyxie des vies scolaires... Sur ce dernier point, la situation à cette rentrée est particulièrement critique, comme chacun peut le vivre au quotidien dans l'exercice de son métier. Ces régressions pèsent tout autant sur les élèves que sur les personnels.

De plus, les chiffres annoncés dans ce projet de budget, mettent en évidence que, pour la seconde année consécutive, les suppressions d'emplois envisagées pour l'enseignement privé sont très nettement inférieures de 20% à celles du public.

Le service public d'Éducation, comme les autres services publics, est maintenant malmené au point de ne plus pouvoir assurer ses missions fondamentales.

Le SNES, avec la FSU, appelle à mener une campagne pendant le vote du budget 2010 dans le cadre du collectif « Notre École, Notre Avenir » en utilisant la carte pétition unitaire et la lettre unitaire aux parlementaires et à participer massivement à la grève et aux manifestations du 24 novembre à Nice,

10h place Masséna, et à Toulon, 10h place de la Liberté, pour une École qui assure la réussite de tous les jeunes, contre les suppressions de postes, pour l'augmentation des recrutements aux concours, pour une autre réforme de la formation des enseignants, contre la précarité, pour les salaires et la revalorisation de l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, pour la défense des statuts.

Les mesures présentées par Sarkozy à Avignon dans la cadre du plan "Agir pour la jeunesse"

confirmer, au delà des effets de manches l'absence d'une politique ambitieuse pour la jeunesse. Il veut entre autre autoriser des organismes privés ou associatifs à s'occuper du décrochage, du suivi et de l'orientation des élèves, en lieu et place du service public et des personnels qualifiés de l'Éducation nationale tout en réduisant à peau de chagrin le nombre de recrutement de CoPsy.

Il est plus qu'urgent que notre pays investisse dans l'Éducation, il en va de son avenir.

Richard Ghis  
Secrétaire général du SNES-FSU

## Conseil Syndical Académique

Comme décidé à la fin de l'année dernière collectivement, le prochain conseil syndical (instance réunissant les élus de la Commission Administrative et un représentant par section d'établissement) se réunira,

**Le lundi 16 novembre 2009, au lycée de Lorgues (1, rue Emile Héraud).**

L'actualité récente (réforme du lycée, budget de l'éducation) et les échéances à venir nous laissent à penser que la participation de tous les élus et de chaque établissement est très importante dans la période.

## Congrès départemental du SNES

En raison de la grève, le congrès départemental du SNES du Var, qui était prévu initialement le mardi 24 novembre est avancé au lundi 23 novembre au lycée Rouvière à Toulon.

## Élections au CA : remplissez la fiche enquête

Ces premières élections de l'année scolaire ont eu lieu dans tous les établissements.

N'hésitez pas, si ce n'est déjà fait, à nous retourner le récapitulatif du résultat des élections dans votre établissement, en utilisant l'annexe jointe à cette circulaire.

## CPE : élections à la CAPA le 5 janvier

Nos collègues CPE sont appelés à voter pour désigner leurs commissaires paritaires académiques le mardi 5 janvier. En effet, la vacance d'un siège de hors classe suite à la mutation d'un collègue CPE et la réglementation imposent de nouvelles élections.

Nous demandons aux S1 de vérifier que la liste des électeurs est bien affichée à partir du vendredi 6 novembre et que les listes de candidats et les professions de foi sont affichées à partir du 24 novembre.

Pour tout problème, contacter Alain Galan, 04-97-11-81-53 ou [agalan@nice.snes.edu](mailto:agalan@nice.snes.edu)

## Dispositifs d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé

*L'évolution de la réglementation, le nombre croissant de collègues concernés, ainsi que les erreurs et malentendus survenus lors des exercices précédents ont conduit l'administration à publier, pour cette année scolaire, une circulaire afin de mieux cadrer les opérations. Cela va indéniablement dans le bon sens, celui d'une meilleure information des collègues -que nous réclamions depuis longtemps. Cette circulaire est disponible à l'adresse suivante [http://www.ac-nice.fr/azurnet/sections/personnels/ressources-humaines/aides\\_aux\\_personnels/postes-adaptés/dispositif-personnels-d/](http://www.ac-nice.fr/azurnet/sections/personnels/ressources-humaines/aides_aux_personnels/postes-adaptés/dispositif-personnels-d/)*

Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé peuvent solliciter :

- Une **affectation sur poste adapté de courte durée ou de longue durée** : **PACD** (durée d'un an renouvelable dans la limite maximale de 3 ans) ou **PALD** (durée de 4 ans éventuellement renouvelable).

NB : l'affectation sur un poste adapté a pour conséquence la perte de son poste.

- Un **aménagement de leur poste de travail**, qui peut se traduire par l'adaptation des horaires, l'aménagement de l'emploi du temps, l'attribution d'une salle, la mise à disposition d'une assistance humaine ou un allègement de service.

Par ailleurs, les personnels en congé de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD) ont la possibilité de demander à exercer une occupation à titre thérapeutique.

### Constitution des dossiers

Les demandes **d'affectation sur poste adapté** devront être adressées à la Division des personnels enseignants (DPE), pour le 4 décembre 2009. Le dossier comprendra, en plus des trois annexes dûment renseignées :

- les certificats médicaux récents, explicites et détaillés mis sous pli confidentiel à l'attention du Médecin de prévention ;
- le cas échéant, l'attestation RQTH.

Les demandes **d'aménagement du poste de travail** devront être adressées à la DPE pour le 26 février 2010. Le dossier comprendra, en plus de l'annexe correspondante renseignée : les certificats médicaux récents, explicites et détaillés mis sous pli confidentiel à l'attention du Médecin de prévention ;

- le cas échéant, l'attestation RQTH.
- le cas échéant la décision du comité médical recommandant un aménagement du poste de travail.

Important : Il est possible de solliciter en même temps une affectation sur poste adapté et un aménagement du poste de travail.

### Résultats

Les affectations sur postes adaptés pour la rentrée prochaine seront notifiées aux intéressés après consultation des CAPA compétentes dans le courant du mois d'avril 2010. Les aménagements du poste de travail seront mis en place dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2009-2010.

### Fiches syndicales :

Vous trouverez, en annexe, 2 fiches syndicales, l'une pour les postes adaptés l'autre pour l'aménagement du poste de travail, à nous retourner accompagnée (s) de tous les pièces justificatives que vous jugerez bon de fournir à l'appui de votre demande.

N'hésitez pas à solliciter la section académique pour toute information supplémentaire.

Référence des textes réglementaires : Encart B.O. n°20 du 17/5/2007

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/20/default.htm>



Nice, le 23 octobre 2009

**Objet: CONVOCATION** du Conseil Syndical Académique

Nom et prénom:

Etablissement:

Cher(e) Camarade,

Un Conseil Syndical Académique se réunira le

Lundi 16 novembre 2009 de 9h30 à 17h  
au lycée de Lorgues (1, rue Emile Heraud, 83510).

Le Conseil Syndical Académique est constitué des membres élus de la C.A. et d'un représentant par section d'établissement.

La présente convocation vaut mandat pour l'autorisation d'absence, qui est de droit (décret n°82-447 du 28.5.82 et circulaire du 18.11.82).

Bien cordialement,



Alain Galan  
Secrétaire administratif



Richard Ghis,  
secrétaire général

# Mouvement interacadémique

---

Vos élus SNES-FSU vous donnent rendez-vous dans nos réunions et permanences pour vous conseiller. L'ouverture du serveur est prévue le jeudi 19 novembre.

## RÉUNIONS :

- A **Nice** à partir de 14h30 au local du SNES  
Mercredi 25 novembre et le mercredi 2 décembre
- A **Toulon** à 15 h au local du SNES  
mercredi 25 novembre
- A **Draguignan** à partir de 17h30 au local de la FSU  
vendredi 20 novembre
- Aux **IUFM** de La Seyne et de Nice **Georges V**  
Jeudi 26 novembre à partir de 9h

## PERMANENCES :

- Au local du **SNES à Toulon**  
Le mardi de 16h30 à 18h30, les mercredi  
de 14h à 16h  
les jeudi de 16h30 à 18h30, les vendredi  
de 16h30 à 18h30
- Au local du **SNES à Nice**  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi (9h-  
12h30 / 14h-17h)
- Au siège de la **FSU à Draguignan**  
tous les mercredis de 15h30 à 17h
- À l'**IUFM Georges V à Nice**  
jeudi 19 nov., mercredi 25 nov.  
et jeudi 3 décembre de 11h30 à 13h30



*SNES : section académique  
au 264 Bd de la Madeleine à Nice Tél : 04 97 11 81 53  
SNES – section départementale du Var  
au 208 rue Emile Ollivier à Toulon Tél : 04 94 92 36 77  
FSU Draguignan  
au 8 rue Cisson Tél : 04 94 68 48 16  
Notre site : [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)*



# GRÈVE

## Mardi 24 novembre

à l'appel du SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUIPP-FSU



### Pour l'École, nos métiers, nos salaires

Une politique éducative ambitieuse, des personnels respectés et reconnus

### Pour un autre budget 2010

Des conditions de travail et d'études améliorées

Le respect des missions du service public d'éducation

La revalorisation de nos métiers

Un vrai débat sur les évolutions indispensables à la réussite de tous

### Manifestations

Nice 10h. Place Masséna

Toulon 10h. Place de la Liberté



# SNES - Elections au CA : résultats 2009-2010



**Etablissement :**

**Ville :**

Nombre d'inscrits sur la liste électorale :

Nombre de votants :

Nombre de votes exprimés :

Listes en présences (intitulés exacts)	Résultats obtenus en voix	Résultats obtenus en sièges	Evolution	
			En voix	En sièges

Problèmes rencontrés :

Candidats élus de la liste soutenue par la FSU			
Nom, Prénom	Catégorie	Syndicat	Adresse électronique

A retourner à la section académique du SNES, 264 Bld de la Madeleine, 06000 Nice par courrier ou par fax au 04-97-11-81-51.

Il est possible de transmettre les résultats par l'intermédiaire du formulaire du site Web de la section académique : <http://www.nice.SNES.edu>